

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
Conseil Municipal du 8 juillet 2026

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de Madame Sandrine BALAY Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : treize conseillers. Votants : treize conseillers. (délibérations n°037 à 039-2026)

Présents : quatorze conseillers Votants : quatorze conseillers (délibération n°040-2026)

Présents : Mmes : BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, FAVENNEC Alexandre, LEAUSTIC-LOUARN Jules, TIMBERT Rudy.

Absent excusé : BICREL Romain, GUEGUEN Jérôme (arrivée à 20h15)

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

SOMMAIRE

Vote du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 :

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire soumet alors le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026 à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DCM 037-2026 : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Dossier d'enregistrement – GAEC de RUNGUELLOU – Avis du conseil municipal ;

DCM 038-2026 : Budget principal – décision modificative n°1 « Intracting Bâtiments » ;

DCM 039-2026 : Initiation au breton école primaire 2026-2027 (annule et remplace délibération n°031-2026 du 5 juin 2026) ;

DCM 040-2026 : Modification temps de travail ATSEM – décision du conseil avant saisine du CST (pour information) ;

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

Questions diverses.

DCM 037-2026 : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – Dossier d'enregistrement – GAEC de RUNGUELLOU – Avis du conseil municipal

À noter que Monsieur GUEGUEN Jérôme arrivé en cours de séance à 20h15, n'a pas pris part à ce vote.

Madame le Maire présente l'affaire :

Le GAEC de RUNGUELLOU a présenté une demande d'enregistrement pour l'extension de son élevage de porcs au lieudit Runguellou en Pleyben. Cette demande est soumise à consultation du public pendant quatre semaines, du 26 juin 2026 au 24 juillet 2026 inclus.

La consultation du public est ouverte depuis le 26 juin 2026 à la mairie de Pleyben, commune siège de cette consultation.

La commune de Le Cloître-Pleyben est située dans le rayon d'affichage prévu par l'article R512-46-11 du code de l'environnement.

Ce rayon d'affichage comprend également les communes de Pleyben et de Lennon. Ces trois communes sont situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation et/ou concernées par les risques et inconvénients dont elle peut être la source (plan d'épandage).

Par ailleurs, cette demande doit également faire l'objet de l'avis du conseil municipal au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de la consultation du public, c'est-à-dire jusqu'au 8 août 2026.

Vu le dossier mis à l'enquête publique et sa complétude notamment en termes de maîtrise de la gestion de l'épandage,

Considérant que cette demande permettra l'installation d'une jeune agricultrice,

Madame le Maire propose au conseil d'émettre un avis favorable à la demande présentée par le GAEC de RUNGUELLOU, sous réserve du strict respect des prescriptions en vigueur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à la demande présentée par le GAEC de RUNGUELLOU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DCM 038-2026 : Budget principal – décision modificative n°1 « Intracting Bâtiments »

À noter que Monsieur GUEGUEN Jérôme arrivé en cours de séance à 20h15, n'a pas pris part à ce vote.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la délibération adoptée lors de la précédente séance en date du 5 juin 2026, la commune a adhéré au programme « Intracting Bâtiments » proposé par le SDEF qui permet à la commune de bénéficier d'un prêt avantageux de 45 934€ qui sera remboursé sur une période de 11 ans avec un taux de 2.24%.

Il est donc nécessaire d'inclure ce prêt dans notre budget principal 2026. Aussi, il est proposé les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT	Compte	Libellé	Montant
Dépenses	231	Immobilisations corporelles en cours	45 934,00€
Recettes	1641	Emprunts en euros	45 934,00€
Total			0,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision modificative n°1 telle qu'énoncée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour la réalisation de ces écritures.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DCM 039-2026 : Initiation au breton école primaire 2026-2027 (annule et remplace délibération n°031-2026 du 5 juin 2026)

À noter que Monsieur GUEGUEN Jérôme (arrivé en cours de séance à 20h15, n'a pas pris part à ce vote).

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération prise lors de la précédente séance en date du 5 juin 2026, relative à l'initiation au breton au sein de l'école primaire pour la rentrée prochaine.

En effet, le conseil avait validé l'attribution de deux heures avec un reste à charge pour la commune de 1520€.

Par mail en date du 29 juin 2026, le Service Pratiques Culturelles et Langue Bretonne du Département nous a informé que finalement la commune ne disposerait plus que d'une heure comme l'année passée.

Le coût moyen pour l'initiation au breton est de 1 800€ avec un reste à charge pour la commune de 760€ pour la rentrée 2026-2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision telle qu'énoncée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

DCM 040-2026 : Modification temps de travail ATSEM – décision du conseil avant saisine du CST (pour information)

À noter que Monsieur GUEGUEN Jérôme, arrivé à 20h15, a pris part à ce vote.

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'actuellement l'agent recruté sur le poste d'ATSEM bénéficie d'un contrat de 25 heures par semaine à durée déterminée qui s'est terminé le 03 juillet 2026.

Dans le cadre de son renouvellement et en raison du nouvel aménagement des locaux scolaires, elle souhaite, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2026-2027, pour les besoins du service, augmenter les heures de cet agent à raison de 3 heures par semaine.

L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10%, cette modification devra faire l'objet d'un passage devant le CST (comité social territorial) afin d'approuver notamment la mise à jour du tableau des effectifs.

Une déclaration de création d'emploi sur le site emploi territorial devra également être réalisée.

Enfin, Madame le Maire explique vouloir prendre cette délibération aujourd'hui, uniquement dans un but de transparence. Le conseil municipal devra à nouveau être sollicité après saisine du CST pour approuver ces changements. (La prochaine réunion du CST n'étant pas prévue avant le mois d'octobre).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision telle qu'énoncée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Information : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

- Signature d'un devis avec Com'in Breizh pour l'impression du Cloître Infos : coût 780€ TTC ;
- Signature d'un devis avec AHES Assainissement Services pour le nettoyage des avaloirs centre-bourg : coût 1 881,60€ TTC ;
- Signature d'un devis avec Etudes et Chantiers pour l'entretien du bourg : coût 650€ TTC ;
- Signature d'un devis avec JMB pour le déplacement des TBI (tableaux numériques) à l'école : coût 1 008€ TTC ;
- Signature d'un devis avec Poher Propreté pour le nettoyage de l'école : coût 1 458€ TTC.

Questions diverses :

- **Point Travaux de l'école :**

Rapporteur : Dominique BILIRIT, 1^{ère} adjointe

La réception des travaux a eu lieu jeudi 2 juillet 2026. Le déménagement s'est fait lundi 6 juillet. La réception n'est pas complète, elle s'est donc faite avec des réserves car le chantier n'est pas terminé. Un second déménagement sera donc à prévoir au mois d'août. La salle de sieste notamment, n'est pas terminée. Le revêtement dans cette salle est en partie posé. SEBACO a effectué le ravalement de la façade de cette salle. Il restera la reprise de la fissure du pignon sous le

porche que l'on avait évoqué lors de la dernière réunion. Logiquement, là aussi c'est SEBACO qui interviendra. Au départ, nous pensions que le chantier serait dévolu à la Carhaisienne après signature d'un avenant d'environ 17 000€ mais finalement c'est SEBACO qui effectuera les travaux et il s'agira d'un simple ravalement car ils ont posé du silicone sur la fissure. Cela nous reviendra moins cher d'autant plus que ces travaux nécessiteront moins d'échafaudage. L'escalier a également été posé. AQUATIS installe en ce moment la chaudière à pellet. Tous les radiateurs sont posés dans les classes. Les réglages des portes ont été faits par la Miroiterie cette semaine. Il restera la pelouse et les plantations à faire par Bellocq. Voilà ce que l'on peut vous dire sur l'avancée des travaux. La fin du chantier est prévue pour le 31 juillet prochain. L'entreprise CITYSTORE est également venue aujourd'hui poser les stores car il n'y a pas de volets de prévus.

Monsieur Bruno DEMEURÉ, 2^{ème} adjoint, souligne les problèmes rencontrés avec l'entreprise la Miroiterie de Cornouaille qui ne venait plus sur le chantier. L'architecte a notifié à cette entreprise plusieurs recommandés. Les fenêtres avaient été bien posées mais les raccordements entre fenêtres et murs n'étaient pas bons. Aussi, l'architecte a dû prendre la décision de passer par deux autres entreprises pour effectuer ces travaux. Des pénalités ont donc été appliquées à la Miroiterie.

Point financier :

Rapporteur : Gaëlle PENNANEAC'H, secrétaire de mairie

Pour répondre à nos inquiétudes en raison du retard pris par les travaux de l'école qui engendrent également du retard dans le versement des subventions allouées pour cette opération, nous avons rencontré notre conseiller aux décideurs locaux (CDL), Monsieur MALHOMME la semaine passée.

Ce dernier nous a rassuré. Pour information, au mois de mai nous avons débloqué notre emprunt de 60 000€ contracté auprès du Crédit Agricole du Finistère. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 140 000€ qui n'est pour le moment pas encore utilisée. Comme vous le savez, la séance dernière, nous avons également souscrit auprès du SDEF, un emprunt intitulé « Intracting Bâtiments » de 45 934€ remboursable sur 11 ans. Ce dernier sera débloqué normalement courant du mois de septembre et nous permettra d'avoir un peu plus d'oxygène également.

Avec Monsieur MALHOMME nous avons pointé tranche par tranche notre marché et nous avons constaté que le montant restant à payer était inférieur à nos prévisions. Avec tous les avenants signés nous étions un peu perdus. Ainsi, la semaine dernière, il restait 274 948€ TTC à régler pour la rénovation de l'école. Pour le moment, nous avons dépensé en 2026 pour cette opération, 405 992€ TTC. Le montant de dépenses estimés s'élève à 680 000€ TTC. Et au budget nous avons inscrit 806 273€. Niveau budgétaire nous sommes donc dans les clous. Mais là où la situation est plus tendue c'est au niveau des subventions car pour le moment nous n'avons perçu que 104 000€ alors que nous avions inscrit au BP : 584 000€. Nous sommes donc loin du compte. Cependant, la bonne nouvelle du jour c'est que la subvention DSIL 2023 vient de nous être enfin versée. Donc au 104 000€ se rajoute 80 000€ de DSIL.

Notre CDL a travaillé sur une simulation sur plusieurs années (jusqu'en 2030) et, dans celle-ci, il en ressort que notre CAF brute (Capacité d'Auto-Financement) n'excédera jamais les 4,60 années (en 2029) donc nous serons toujours dans un endettement modéré. Nous aurons très certainement besoin d'un tirage sur la ligne de trésorerie en 2026, mais la situation de l'endettement restera maîtrisée sans jamais dépasser 4,60 années de CAF pour rembourser les emprunts. (Pour mémoire de 3 à 6 ans au sens des CRC l'endettement est maîtrisé). Les mois les plus tendus cette année seront octobre et novembre certainement.

Fichier des personnes vulnérables :

Rapporteur : Sandrine BALAY, Maire

À la suite des fortes chaleurs nous avons créé un registre des personnes vulnérables. Pour information, nous n'avons pas le droit d'inscrire nous-mêmes les personnes sur ce fichier même si dans une petite commune comme Le Cloître-Pleyben, nous connaissons plutôt bien la population et les personnes plus fragiles. Pour s'y inscrire, les personnes doivent le faire d'elles-mêmes ou à l'initiative des proches et de la famille. Nous avons communiqué en ce sens sur les réseaux sociaux. Malgré tout, durant l'épisode caniculaire, nous avons néanmoins contacté les personnes les plus isolées et les plus fragiles pour prendre de leurs nouvelles.

Chats errants :

Rapporteurs : Sandrine BALAY, Maire et Jérôme GUEGUEN, conseiller.

Nous avons évoqué lors de la précédente séance, les problèmes rencontrés par les chats errants sur notre commune et le fait que nous ne voulions pas, en raison des coûts, recourir aux services de la SACPA de Quimper avec qui nous sommes en contrat pour la fourrière.

Aussi, demain, Jérôme doit se rendre chez le cabinet de vétérinaires de Pleyben (Vétérinaires des Ajoncs). 5 chats ont été signalés par une famille et sur les 5, 4 ont déjà été attrapés hier. Nous espérons pouvoir attraper le dernier cette nuit

afin de tous les stériliser.

CARREFOUR DES COMMUNES du 2 & 3 octobre 2026 :

Rapporteur : Sandrine BALAY, Maire

Madame le Maire informe les membres du conseil que le Carrefour des Communes, organisé à Brest par l'AMF29 se déroulera les 2 et 3 octobre prochains. Tous les conseillers sont invités. N'hésitez pas à vous inscrire et à l'indiquer en mairie pour que nous nous organisions en conséquence pour le transport. (Covoiturage possible)

C'est très intéressant, on peut y rencontrer de nombreuses entreprises, se créer un réseau d'entraide entre élus et être informé des actualités du moment en assistant aux conférences notamment.

Nous avons encore le temps et nous pourrions en reparler lors d'une prochaine séance.

Point sur l'évolution du site internet de la commune :

Rapporteur : Gaëlle PENNANEAC'H, secrétaire de mairie

Nous avons eu aujourd'hui un retour sur l'avancée de notre futur site internet. Nous vous avons communiqué par mail l'adresse permettant d'y accéder pour le consulter et nous faire part de vos éventuelles remarques.

Comme vous pouvez le constater il commence à bien prendre forme. La plupart des onglets sont déjà fonctionnels. Son apparence plutôt moderne rajeunie l'image de la commune. Il est facile à prendre en main et permettra aux usagers d'accéder plus rapidement aux actualités de la commune. Des raccourcis seront proposés pour déposer les différentes demandes d'urbanismes par exemple, directement sur le site de la communauté de communes.

Point bulletin municipal :

Rapporteur : Sandrine BALAY, Maire

Le Cloître Infos est parti aujourd'hui en imprimerie. Il faut compter une bonne semaine avant de le recevoir en mairie. Nous comptons sur vous pour en assurer la distribution courant juillet.

L'ensemble des sujets étant épuisé, le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et lève la séance à 22h30.

La Secrétaire de séance,
DIRAISON Maryse.



Le Maire,
BALAY Sandrine.

